

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 15 mars 2019

MadameFrançoise Lacoin-Villenave Commissaire-enquêteur Mairie 2189 avenue du 11 novembre 1918 40440 ONDRES

Transmission électronique sur le site www.ondres.fr

Objet : Enquête publique (du 18 février au 20 mars) relative au « Zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune d'Ondres »

Documents présentés par la commune, appuyée par INGEAU Conseils

Madame le Commissaire-enquêteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les observations des membres de la Fédération SEPANSO qui ont pris connaissance du dossier qui voius a été confié par le président du Tribunal administratif. Si personne ne peut contester les objectifs du zonage (cf étude) nous attirons votre attention sur des problèmes récurrents rencontrés dans plusieurs secteurs de la commune et sur des problèmes susceptibles de survenir à l'avenir :

Des problèmes rencontrés dans certains quartiers ne semblent pas avoir été relevés dans le rapport fourni dans le dossier :

Le secteur **Tamatave** /**Grand Cam** déjà en partie classé en zone à urbaniser (AUhf) et prévu à court terme pour être classé en totalité dans cette catégorie n'est pas mis en exergue. Pourtant ce secteur se trouve régulièrement inondé du fait du ruissellement des eaux de pluie. D'ailleurs certaines habitations ont à plusieurs reprises subit des dégâts majeurs.

> Allée des BARDOUNS au niveau du 173 (photos 1 et 2) régulièrement submergée





.../...

- Accès à la résidence des Dunes et au city stade (photo 3) submergé malgré des travaux datant d'un an.



Par ailleurs veuillez noter que la 5 ème modification du PLU, actuellement en cours, prévoit la transformation d'une zone Uhcc (ex camping du lac non situé en cœur de bourg) en Uhc1 afin de permettre la construction de 171 logements sur une zone soumise au ruissellement pour la partie haute et à la submersion pour la partie basse. Ce classement en zone Uhc1 favorise les dérogations (p 32 du schéma directeur des eaux pluviales)

La zone Uhc du PLU, qui correspond à la zone du centre bourg, avec une densité et une imperméabilisation importante à l'état actuel, sera un secteur d'application au cas par cas:

Secteur sur lequel il sera possible de déroger à l'ensemble des règles en particulier celle de la création d'un bassin d'infiltration ou de rétention qui peuvent être techniquement difficiles à implanter (ex : parcelle de petite surface le long de la RD 810).

Chaque dossier sera soumis, par le pétitionnaire pour approbation, aux services techniques de la commune d'Ondres.

Enfin nous tenons toutefois à faire observer à la commune d'Ondres, comme nous l'avons fait pour diverses autres, que les experts prédisent un accroissement important des « évènements exceptionnels » dont il est fait mention à la 13 de l'étude (cf rapport acclimatera commandé par la Région Nouvelle Aquitaine : http://www.acclimaterra.fr/rapport-page-menu/) et régulièrement évoqué dans les commissions consultatives auxquelles participent des représentants de la SEPANSO Landes. Cet accroissement est d'autant plus inquiétant qu'il susceptible de survenir pratiquement à n'importe quel moment de l'année, ce poserait naturellement des problèmes sérieux lorsque les nappes sont hautes. Et assurément des impacts néfastes pour celles-ci en raison des surverses des réseaux unitaires! La réalisation progressive de réseaux séparatifs devrait être précisée. L'étude (page 24) qui utilise le futur n'éclaire pas vraiment les citoyens.

3

Les mesures préventives semblent toutes aller dans le bon sens.

En espérant que notre contribution permettra d'améliorer le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune d'Ondres en évitant prioritairement que celles-ci ne pose problème au gestionnaire des eaux grises et aux habitants susceptibles d'être ionondés, veuillez agréer, Madame le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

ingal

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53

georges.cingal@wanadoo.fr http://www.sepanso40.fr